

Photomontage du bâtiment sis à la Rue du Château 28



N° 52 Printemps 2018

Journal d'information de la commune de Vaulruz

Administration communale, Rue du Château 28, 1627 Vaulruz

www.vaulruz.ch

Secrétariat communal Caisse communale **2** 026 912 91 25

2 026 913 93 44

commune@vaulruz.ch caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- √ Naissances;
- ✓ Comptes 2017;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 2 mai 2018 ;
- ✓ Message sur le tractanda de l'assemblée communale ;
- ✓ Actualités communales ;
- ✓ Invitation aux portes ouvertes du bâtiment de l'ancienne école, le samedi 16 juin 2018 ;
- ✓ Administration communale, nouveaux horaires et horaire d'été ;
- √ Nouveaux citoyens 2017;
- ✓ Convocation à l'assemblée paroissiale du 25 avril 2018 ;
- ✓ STEP de Vuippens, portes ouvertes le 28 avril;
- ✓ Mémento primes d'assurance-maladie 2018, aide aux cotisations,
- ✓ Informations diverses.

Naissances

- ♣ Aurora Palmaz Vanacker née le 5 octobre 2017, fille d'Ana Sofia Lopes Palmaz et Stefan Vanacker :
- Louis Chollet, né le 18 novembre 2017, fils de Doris et Gaétan ;
- ♣ Mathis Gobet, né le 5 décembre 2017, fils d'Aurélie et d'Alexandre ;
- ♣ Arianna Dafflon, née le 20 décembre 2017, fille de Carmen et d'Alain ;
- ♣ Soline Dévaud, née le 23 janvier 2018, fille d'Aurélie et de Marcelin ;
- ♣ Pierre Seydoux, né le 14 mars 2018, fils de Marina Gachet et Benjamin Seydoux.



Commune de Vaulruz - Liste: Listes officielles Comptes par ordre administratif

Page: 1 /1

29.03.2018

Rubrique	Titre	Comptes 2016	2016	Budget 2017	2017	Comptes 2017	; 2017
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	553'352.14	259'596.05	539'381.05	240'937.47	554'161.01	255'910.25
	Ordre public	711'029.65	671'341.98	718'305.01	676'945.00	723'296.85	680'464.85
2	Enseignement et formation	1'066'838.41	27'138.40	1'086'619.10	9'631.00	1'095'192.99	9'859.45
က	Culte, culture et loisirs	106'985.94	24'091.50	139'168.95	20'217.00	134'106.27	22'707.15
4	Santé	356'936.70	5'922.90	378'940.15	6,000.00	364'830.95	1'045.25
S	Affaires sociales	501'492.00	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	472'621.10	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	470'716.45	-
9	Transports et communications	327'815.25	87'267.70	370'211.00	77177.00	377'434.25	95'113.10
7	Protection et aménagement de l'environnement	609'713.89	471'755.39	669'530.40	507'470.75	719'588.87	573'363.17
8	Economie	41'247.95	26'205.92	34'340.00	21'200.00	32'486.00	28'983.79
6	Finances et impôts	622'613.56	3'412'338.60	383'256.75	3'121'480.00	551'884.19	3'423'659.74
	Total	4'898'025.49	4,985,658,44	4'792'373.51	4'681'058.22	5'023'697.83	5'091'106.75
	Excédent		87'632.95	111'315.29			67'408.92
Commune de Vaulr	Commune de Vaulruz - Liste: Listes officielles					29.03.2018	Page: 1 /1
Investissemen	Investissement par ordre administratif						

Rubrique	Titre	Comptes 2016	2016	Budget 2017	2017	Compte	Comptes 2017
THE RESERVE THE PERSON OF THE		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration						
_	Ordre public						
2	Enseignement et formation	2'414'936.30	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1,300,000.00	277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	4 Santé						
9	6 Transports et communications	399'412.50	136'250.74	770'484.00		157'365.20	
7	7 Protection et aménagement de l'environnement	938'304.71	46'627.25	386,000.00	00,000,00	648'103.55	32'795.80
80	Economie		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
o	Finances et impôts	83'300.50	28'800.00	3'250'000.00	1,150,000.00	1'221'989.95	48'300.00
	7 7 7						
	/ otal	3.835.954.01	211'677.99	5,706,484.00	1'487'503.00	2'646'192.35	81,095.80

2'565'096.55

4'218'981.00

3'624'276.02

Excédent

Page: 1 /1

Commune de Vaulruz - Liste: Listes officielles Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2016	2016	Comptes 2017	2017		
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
τ-	Actif	13'827'720.47		15'068'482.08			
10	Disponibilités	1'783'177.14		859'879.25			
11	Avoirs	1'827'275.07	1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1'527'172.07			
12	Placements	675'570.20		1'897'585.20			
6	Actifs transitoires	27'513.50		47'409.25			
41	Investissements	9'514'183.56		10'736'435.31			
15	Prêts et participations permanentes	1.00		1.00			
7	Passif		13'827'720.47		15'068'482.08		
20	Engagements courants		1'020'055.25		386'841.01		
21	Dettes à court terme		35'209.76		43'754.36		
22	Dettes à moyen et long terme		6'934'950.00		8'705'105.00		
23	Engagements envers des entités particulières		6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3		
24	Provisions		280,000.00		305'000.00		
25	Passifs transitoires		109'505.40		90'382.80		
28	Reserves		2'788'612.22		2'810'602.15		
29	Fortune nette		2'659'387.84		2'726'796.76		
	Total	13'827'720.47	13'827'720.47	15'068'482.08	15'068'482.08		
	Excédent						

Page 3|24



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 2 mai 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique de Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal, ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. Comptes communaux 2017

- 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
- 2.b) Présentation des décomptes finaux des investissements ;
- 2.c) Rapport de l'Organe de révision ;
- 2.d) Approbation des comptes ;

3. Investissements 2018

- 3.a) Travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes-Les Moilles et adduction d'eau, dépassement, approbation et financement ;
- 3.b) Aménagement en pavés de l'entrée de l'église, et financement ;
- 3.c) Démolition du mur empiétant sur le trottoir communal à la Grand-Rue 63, et financement ;
- 3.d) Changement de la conduite communale d'eau potable secteur Les Ponts d'Amont, et financement.
- 4. Approbation du nouveau règlement communal du cimetière ;
- 5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF), et des statuts y relatifs ;
- 6. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations ;
- 7. Cercle scolaire Vaulruz-Sâles, information;
- 8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes communaux 2017, le règlement soumis au point 4 ainsi que les statuts de la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site communal www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Comptes de fonctionnement 2017

L'exercice comptable 2017 de notre Commune montre une bonne maîtrise des charges d'exploitation. Tant pour les charges liées qui correspondent au budget présenté, que pour les charges propres à notre Commune qui se situent légèrement en dessous de ce que le Conseil avait prévu.

Du côté des recettes, nous avons des rentrées légèrement supérieures à ce qui était budgeté, spécialement pour l'impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations immobilières. Ces recettes étant aléatoires, il n'est pas judicieux de les surévaluer lors de l'établissement du budget.

Ainsi, le compte de fonctionnement 2017 de notre Commune présente un excédent de recettes de CHF 67'408,92, après attribution aux réserves obligatoires et aux provisions pour pertes sur débiteurs (spécialement impôts), provisions qui sont calculées selon les directives de notre fiduciaire.

La fortune au bilan se monte à fin 2017 à CHF 2'726'796,76.

L'exercice écoulé montre, pour notre Commune, une situation financière saine. Le Conseil communal est confiant pour les prochaines années.

Compte d'investissement 2017

Les principaux investissements reportés ces dernières années sont aujourd'hui bouclés, les travaux étant terminés. Le compte d'investissement 2017 boucle avec des charges de Fr. 2'646'192,35 pour un total de recettes de Fr. 81'095,80.

Le détail de ces investissements terminés sera commenté lors de l'assemblée communale du 2 mai.

Investissements 2018

Travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes-Les Moilles et adduction d'eau, dépassement, approbation et financement

Cet investissement pour la mise en séparatif des eaux usées du secteur des Molettes-Les Moilles a été approuvé par l'assemblée communale du 20 mai 2015. A l'occasion des premiers travaux effectués, il s'est avéré que la conduite d'eau potable communale devait aussi être assainie, avec la réalisation d'un bouclage et amélioration de la défense incendie, d'où un investissement complémentaire accepté par l'assemblée communale du 30 mars 2016.

Aujourd'hui les travaux sont terminés. Ils enregistrent une plus-value de Fr. 284'889,-- financée par emprunt bancaire. Cette plus-value s'explique par la difficulté de ce chantier et les améliorations réalisées en plus du projet initial.

Le Conseil communal relève en effet la grande complexité de ce chantier, qui a découvert à l'occasion de l'ouverture du terrain un réseau de canalisations en très mauvais état, dans un secteur de molasse difficile

à travailler. La réalisation d'une déviation provisoire du trafic a dû être organisée, de même que des mesures de sécurité qui ont dû être prises par rapport à la proximité de la voie TPF.

Ces travaux ont été exécutés dans les règles de l'art, alors qu'il était difficile de réagir au coup par coup sans synchronisation par rapport à une situation qu'il était impossible de prévoir sans ouvrir le terrain, par exemple la route des tanks à benzine qui n'était pas stabilisée.

Le Groupe E ayant décidé d'enterrer ses lignes sur le secteur entre le château et le pont TPF, la Commune a aussi saisi l'opportunité de ce chantier pour effectuer des travaux complémentaires, notamment la route d'accès qui a été assainie et une conduite d'eau potable changée en direction du pont TPF. La pose de glissières de sécurité le long de la route vers les tanks à benzine a aussi été décidée dans le cadre de ces travaux, de même que l'éclairage public qui a été complété.

Au terme de ces travaux, nous profitons de ce message pour remercier les riverains des Molettes de leur patience durant la durée de ce chantier.

Aménagement en pavés de l'entrée de l'église, et financement

Le Conseil communal propose de poser des pavés, type Rochefort, devant l'entrée de l'église en lieu et place des dalles et du gravier. Cette place représente une surface d'environ 200 m². Le coût total pour l'ensemble des travaux est de Fr. 30'000.00. La Paroisse de Vaulruz participera financièrement pour un montant d'environ Fr. 5'000.00. Le solde sera financé par les liquidités courantes.

Démolition du mur empiétant sur le trottoir communal à la Grand-Rue 63, et financement

La construction d'un mur en béton armé, à la Grand-Rue, à la hauteur de la maison de Messieurs Charly et Frédéric Fasel côté nord est étudiée par le Conseil communal. Ces travaux consistent à démolir une partie de la terrasse afin de libérer un espace pour bénéficier d'une continuité du trottoir, sur la gauche, en direction de Romont. Le mur de soutènement sera érigé en béton avec un coffrage type Prewi Marcato afin d'unifier le tout avec le mur existant au niveau du jardin. Messieurs Charly et Frédéric et Fasel mettent gratuitement le terrain à disposition de la Commune, qui prendra en charge les frais découlant de l'inscription au Registre Foncier. Le Conseil communal remercie sincèrement Messieurs Frédéric et Charly Fasel, et propose à l'assemblée communal d'approuver cet investissement de Fr. 35'000,-- financé par les liquidités courantes.

Changement de la conduite communale d'eau potable secteur Les Ponts d'Amont, et financement

Il s'agit du remplacement des anciennes conduites d'eau potable communales par des tuyaux en fonte DN125 sur une longueur d'environ 300 mètres. A cette occasion le remplacement de 3 bornes d'hydrantes est également prévu pour la défense incendie.

En effet, l'Etat de Fribourg va entreprendre la pose du revêtement phonoabsorbant sur la route cantonale du secteur Les Ponts d'Amont durant cet automne. Le Groupe E a décidé d'enterrer ses lignes électriques dans ce secteur avant les travaux de l'Etat, étant donné qu'une traversée de route est à prévoir.

Une seule tranchée sera donc nécessaire pour la canalisation d'eau potable communale ainsi que les câbles du Groupe E, avec participation du Groupe E au coût de la fouille.

Dès lors le Conseil communal soumet cet investissement pour profiter de l'opportunité d'effectuer ces travaux en collaboration avec le Groupe E. A relever aussi que la conduite communale est ancienne, elle accuse de plus en plus souvent des dégâts. Elle sera changée depuis la ferme de la Paroisse jusqu'en amont de la place de covoiturage, avec traversée de la route cantonale à hauteur de la ferme Dumas.

Ces travaux seront planifiés d'entente avec le Groupe E, avant la pose du revêtement phonoabsorbant par le Canton.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 210'000,-- financé par un emprunt bancaire.

Approbation du nouveau règlement communal du cimetière

Le règlement actuel date des années 1990, il a été réactualisé au vu des législations cantonales, sans correction des normes communales.

Par contre avec ce nouveau règlement est prévu un nouvel emplacement pour les petites tombes cinéraires qui seront situées à l'arrière du cimetière, vers le colombarium, dans la partie déjà engazonnée.

Selon l'art. 17 de ce règlement les taxes sont définies comme suit :

- pour une tombe simple et double, y compris frais de creuse : Fr. 500,-- (inchangé) ;
- pour une tombe cinéraire : Fr. 300,-- (nouveau)
- colombarium :
 - a) première urne : Fr. 1'500,-- (y compris plaquette)
 - b) deuxième et troisième urne (par urne) : Fr. 800,-- (y compris plaquette).

Dorénavant, en cas de désaffectation d'une tombe, les familles n'auront plus la possibilité de procéder aux travaux d'enlèvement de monument, seule la Commune sera habilitée à exécuter ces travaux, qui seront refacturés.

Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF), et des statuts y relatifs

Historique

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'Hôpital Fribourgeois, ci-après HFR. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR et approuvée par le Conseil d'Etat.

Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié cette convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Personnel et nouvelle organisation interne

Un groupe de travail réunissant les préfets des trois districts, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur de l'Ambulance a analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches de l'HFR au sein de l'organisation du service d'ambulances. De plus, le fait de créer un nouveau service administratif permettait aussi de soulager la direction de l'ASF des tâches administratives.

Pour ce faire, il a été décidé d'engager deux personnes, représentant un 100 %, afin de reprendre et d'assurer toutes les tâches assumées par l'HFR. Afin de pouvoir être opérationnel au 1er janvier 2018, le groupe de travail a décidé la mise en place de nouveaux

locaux, des programmes informatiques spécifiques, etc.

Comme le personnel était soumis au même régime que le personnel de l'HFR, nous avons dû entreprendre les démarches pour garantir des prestations semblables pour les assurances, ce qui a comme conséquence une augmentation des charges salariales d'environ 2 %.

Organisation juridique

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués des communes ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association.

Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois avec voix consultatives.

Il n'y a pas eu de recours suite à cette décision. Par conséquent, les Conseils communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales de ce printemps. Les statuts peuvent être consultés sur le site internet www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations

A la suite de la démission de Mme Eva Santarossa, en raison de son déménagement dans une autre commune, le Conseil communal propose la candidature de M. Michel Geinoz, Conseiller communal, pour assurer son remplacement.

Cercle scolaire Sâles-Vaulruz, information

L'application de la nouvelle loi scolaire prévue initialement le 1^{er} août 2018 a pu être reportée d'un an pour les communes de Sâles et Vaulruz.

La loi du 9 septembre 2014 oblige toutes les communes possédant des établissements scolaires de moins de 8 classes de fusionner pour rationnaliser les coûts et garantir un enseignement de qualité.

Pour répondre aux exigences cantonales, le Conseil communal s'est approché de celui de Sâles pour réfléchir à l'opportunité de créer un cercle scolaire regroupant nos 2 communes pour la rentrée 2018-2019. Les premières réflexions sur la faisabilité de fusionner en un cercle scolaire ont été menées en mars 2017. Elles ont permis de mettre en évidence la nécessité de demander un report de la mise en application de la loi scolaire au 1^{er} août 2019 en raison principalement du manque de temps pour négocier le prix des transports. Une dérogation a été obtenue en février dernier auprès de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et des sports (DICS).

Le comité de pilotage (COPIL) de cette fusion est formé de Jean-Pierre Valiante et Caroline Favre, responsables du dicastère des écoles des communes de Vaulruz et de Sâles ainsi que de Maria-Elena Monney, responsable d'établissement pour les actuels cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz.

Pour le 1^{er} août 2019 et selon la nouvelle loi scolaire, nous devrons rédiger un règlement scolaire communal (identique pour les deux communes) qui devra être validé par la DICS et voté lors des assemblées communales. Ce règlement déterminera le fonctionnement et la gestion du nouveau cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

Avant cela, nous devrons également créer une convention intercommunale relative au cercle scolaire de Sâles-Vaulruz. Elle aura pour but de régler la collaboration intercommunale et les modalités financières relatives à l'école enfantine et primaire.

Cette convention sera signée par les exécutifs communaux uniquement et ne sera pas votée en assemblée communale.

Pour terminer, la responsable d'établissement, en collaboration avec les enseignant-e-s et l'inspecteur scolaire, s'occuperont de l'aspect pédagogique de cette fusion.

Nous devrons également mettre sur pied un conseil des parents intercommunal. Le mode de recrutement et le nombre de représentant-e-s n'étant pas réglé par la nouvelle loi scolaire, il appartiendra au COPIL d'en décider les tenants et les aboutissants. Les parents en seront informés en temps voulu.

Le dernier gros « chantier » à mettre en œuvre sera l'organisation des transports et la répartition des classes.

Des contacts ont déjà été pris et des solutions se dessinent déjà. Les dispositions définitives ne seront connues et transmises qu'en fin d'année 2018. Une séance d'information aux parents sera organisée en temps voulu.

Jean-Pierre Valiante, Conseiller communal



Bâtiment de l'ancienne école, rue du Château 28

Les travaux de rénovation de l'ancienne école entamés au printemps 2017 arrivent bientôt à leur terme et le budget voté lors de l'assemblée communale du 1^{er} juin 2016 devrait être respecté.

En effet les travaux du gros œuvre sont terminés et les entreprises du second œuvre s'activent actuellement pour effectuer les aménagements intérieurs, plâtrerie, menuiserie, peinture etc. La réfection des façades du bâtiment est également en cours.

Les aménagements extérieurs vont débuter fin avril et se dérouleront tout au long du mois de mai. Début juin ces travaux devraient être achevés et permettre à l'administration communale de déménager.

A partir du lundi 11 juin 2018 notre personnel administratif se fera un plaisir de vous accueillir dans ses nouveaux locaux au rez-de-chaussée du bâtiment. Les appartements situés au 1^{er} étage et dans les combles seront quant à eux loués dès le 1^{er} juillet 2018.

Au terme de ces travaux d'assainissement et de transformation, le Conseil communal a le plaisir d'inviter la population à une journée « portes ouvertes » organisée le

> samedi 16 juin 2018, de 09h00 à 13h00

A cette occasion il aura le plaisir de vous accompagner lors d'une visite du bâtiment et de partager ensemble le verre de l'amitié.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux à cette occasion.

Le Conseil communal

Administration communale

Déménagement

Le déménagement de l'administration communale du 1^{er} étage de la halle de gymnastique au rez-dechaussée du bâtiment de l'ancienne école est agendée la semaine du

> 4 au 9 juin prochain.

Les bureaux seront fermés durant toute la semaine. Cependant en cas d'urgence les appels téléphoniques seront déviés. Nous vous remercions de votre compréhension.

Nouveaux horaires

Dès le lundi 27 août, les heures d'ouverture de l'administration communale seront adaptées aux heures de présence effectives du personnel administratif. Les guichets seront ouverts selon l'horaire suivant :

Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 16h30
Mardi	08h00 à 11h30	13h30 à 16h30
Mercredi		17h00 à 20h00
Jeudi	08h00 à 11h30	13h30 à 16h30

Vacances d'été de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du lundi 30 juillet au vendredi 3 août inclus.

Le secrétariat communal sera fermé du lundi 6 au vendredi 24 août inclus.

Durant la <u>période du 6 au 24 août 2018 (</u>vacances du secrétariat communal), la caisse communale sera ouverte selon l'horaire spécial ci-dessous :

Lundi de 8.30 à 11.30 heures
 Mardi de 13.30 à 16.30 heures
 Jeudi de 13.30 à 16.30 heures.

Ecole de Vaulruz

Pour faciliter le lien entre le Conseil des parents, le Corps enseignant et les parents, une adresse mail a été instaurée, que les parents peuvent d'ores et déjà utiliser pour leur courrier, à savoir :

conseildesparents@vaulruz.ch

Plan directeur cantonal, mise en consultation

Dans le cadre de la procédure de consultation du futur plan directeur cantonal, le Conseil communal s'est opposé au site éolien « Autour de l'Esserta » prévu sur le territoire communal.

En effet, ce site éolien semble avoir été retenu comme « solution de rechange » à un autre site abandonné. Les études d'impact sur ce dernier site « Autour de l'Esserta » n'ont pas été réalisées.

Le Conseil communal a estimé inapproprié l'emplacement de ce parc éolien, prévu à proximité immédiate des tourbières de Vaulruz répertoriées en tant que haut-marais d'importance nationale,

De même en amont du village, son impact paysager serait important, notamment sur le site construit à protéger (ISOS d'importance régionale), ce qui doit figurer dans les contraintes à prendre en compte tant au niveau de l'impact visuel sur le patrimoine qu'au niveau de celui sur l'espace rural et naturel.

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC va rencontrer prochainement le Conseil communal pour traiter de ce point. A relever que le Conseil communal de Sâles s'est également opposé à ce site éolien.

Abris aux arrêts des bus TPF

Le Conseil communal examine également t le dossier des deux abribus TPF, qui devraient être construits aux emplacements actuels, soit vers la place TPF en face de l'Hôtel de Ville et à proximité du restaurant de la Croix-Verte.

La mise à l'enquête publique, l'investissement et la construction de ces deux ouvrages sont programmés respectivement pour l'assemblée communale de cet automne 2018 et au printemps 2019. Il est à relever que ces objets sont à la charge des communes.

Accueil extrascolaire Sâles-Vaulruz

Le Conseil communal étudie, en collaboration avec le bureau d'architecte OCSA, à Bulle, le dossier de mise en place avec changement d'affectation, des locaux de l'AES Sâles-Vaulruz dans l'ancien local du feu de la halle de gymnastique. Une procédure d'enquête préalable a abouti, le dossier final de mise à l'enquête doit encore être adapté aux exigences du Service de l'environnement notamment. Un investissement sera soumis lors d'une prochaine assemblée communale concernant ces travaux.



Mise en location d'un appartement neuf disponible dès le 1er juillet 2018 :

- ➤ 1er étage 3,5 pièces, Fr. 1'650,-- charges comprises ;
- Appartement lumineux, places de parc extérieures, jardin
- Ascenseur
- A proximité des transports publics

> 94 m² cuisine équipée, ouverte ; séjour/salle à manger ;

2 chambres;

WC douche avec colonne de lavage;

réduit balcon cave

Renseignements: Secrétariat communal, Rue du Château 28, 1627 Vaulruz; commune@vaulruz.ch; 25 912 91 25.

Déchetterie communale, horaire d'été appliqué du 2 mai au 31 octobre :

- ✓ Mardi de 17.00 à 19.00 heures
- ✓ Jeudi de 17.00 à 19.00 heures
- ✓ Samedi de 09.30 à 11.30 heures **et de 14.30 à 16.30 heures**.

Ramassage des sacs poubelle

Les mercredis fériés 1^{er} et 15 août, le ramassage est reporté au lendemain, les jeudis 2 et 16 août dès 06h30.





Nouveaux citoyens 2017



Sur la photo : Florian Pythoud, Odile Dafflon, Stéphanie Pittet, Mariana de Castro Pires (1er rang), Olivier Esseiva, Noé Dupasquier, Théo Seydoux, Savana Rime, Margaux Gremion, Ysé Willemin (2ème rang) puis Altin Nikq, Lionel Beaud et Julien Roch

Manquent : Anthony Alonso Lopez, Patrick Bard, Camille Gremaud et Jetlire Paçarizi.

Les 17 jeunes domiciliés à Vaulruz, nés en 1999, ont été invités par le Conseil communal en novembre dernier à un repas servi au château de Vaulruz en compagnie du personnel communal, du Corps enseignant, des membres des différentes commissions et du personnel du Triage forestier de la Sionge, comme cela est de coutume chaque année.

Le Conseil communal adresse à tous ces jeunes ses meilleurs vœux de bonheur et de succès pour leur avenir.



Route de Briez 181 – 1628 Vuadens

026 912 85 85

Des professionnels à votre service





PAROISSE DE 1627 VAULRUZ

ASSEMBLEE PAROISSIALE

Les paroissiennes et paroissiens de Vaulruz, dès l'âge de 16 ans révolus, sont convoqués en assemblée ordinaire le

mercredi 25 avril 2018 à 20h00, à la crypte de la cure de Vaulruz

Tractanda:

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2017
 (le PV ne sera pas lu mais est mis à la disposition des paroissiens pour consultation 30 minutes avant le début de l'assemblée. Il peut également être consulté au bureau paroissial, sur rendez-vous).
- 2. Comptes 2017
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 3. Budget 2018
 - présentation
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 4. Election de la commission financière
- 5. Désignation des candidats pour l'élection des représentants des paroisses à l'Assemblée de la corporation cantonale
- 6. Informations pastorales
- 7. Divers.

Le Conseil paroissial



Station d'épuration AIS de Vuippens, portes ouvertes

La plus importante STEP du Sud fribourgeois ouvrira ses portes au public le

samedi 28 avril de 10h00 à 14h00

au terme des travaux approuvés en mars 2013 représentant un investissement de 33 millions de francs, dans le cadre de l'agrandissement de ses installations, conséquence de la croissance démographique, mais aussi de l'implantation de nouvelles entreprises au sein de ses communes membres (Bassin Sionge).

La STEP agrandie peut dorénavant traiter les eaux usées de 80000 équivalents-habitants (EH), contre 45000 précédemment. Les citoyens sont conviés à visiter ces installations au service de toute une région.

Vous trouverez dans la presse locale de plus amples informations concernant cette manifestation.

Potentiel solaire de votre bâtiment

L'Office fédéral de l'énergie a mis en place un logiciel qui calcule le potentiel de toutes les toitures de la Suisse en matière de production d'électricité et de chaleur solaires. En effet, produire de l'électricité et de la chaleur sur le toit de sa propre maison devient chaque jour plus intéressant grâce à la baisse des prix des installations solaires et aux technologies de stockage les plus récentes.

Vous trouverez toutes les indications sur la nouvelle application interactive accessible sur : www.toitsolaire.ch.





Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2018, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000	Fr. 58'400
1 enfant à charge	Fr. 57'400	Fr. 72'400
2 enfants à charge	Fr. 71'400	Fr. 86'400
3 enfants à charge	Fr. 85'400	Fr. 100'400
4 enfants à charge	Fr. 99'400	Fr. 114'400
5 enfants à charge	Fr. 113'400	Fr. 128'400
6 enfants à charge	Fr. 127'400	Fr. 142'400

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale. Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction.



Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz

2 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Cartes journalières CFF

La Commune de Vaulruz ne dispose pas de cartes journalières, les citoyens peuvent consulter la disponibilité de ces cartes dans les communes de la région sur le site : www.sugarcube.ch/wp/agflexi

Le portail AGFlexi affiche les cartes journalières disponibles chaque jour par commune.

Il s'agit de cartes journalières impersonnelles qui permettent à l'usager de voyager en deuxième classe pendant toute la journée imprimée sur la carte, dans tout le rayon de validité de l'abonnement général.

Les communes voisines de Vuadens, Riaz ou Marsens mettent à disposition ces cartes journalières également pour les habitants de la commune de Vaulruz dans la mesure des disponibilités.

Nouveau Tenancier de la Boucherie À Vaulruz



A le plaisir de vous accueillir dans son magasin avec des spécialités Maison et du Coin.... de la viande Suisse.... Une armoire à Rassir... Des produits du Terroir Des coffrets et paniers cadeaux

Lundi – Mardi : 8h00-18h00 Mercredi : 8h00 – 12h30 Jeudi-Vendredi : 8h00-18h00 Samedi 8h00-12h30 L'Artisan Boucher Rue l'Hôtel de Ville 29 1627 Vaulruz 026/913.99.11









A la rentrée d'août 2018, l'Association « A l'aire libre » proposera à nouveau :

divers ateliers de jeu hebdomadaire en forêt pour les enfants entre 3 et 5 ans de 9h à 14h, à Marly, Bourguillon, Moncor (Villar-sur-Glâne), Morat et Bulle.

Les groupes sont composés au maximum de **12 enfants** et accompagnés par **2 pédagogues** formés à la pédagogie par la nature.

Les sorties ont lieu **chaque semaine** (sauf les vacances scolaires) et **par tous les temps** (sauf en cas de météo extrême). Ces ateliers de jeu dépendent de **l'association** à **l'aire libre**, active dans la région de Fribourg depuis 2008. Le tarif mensuel est de 200.- francs (repas inclus).

Infos et inscriptions sur le site internet : www.alairelibre.ch



Magasin ouvert 7j/7j de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

10ème Anniversaire!

10 jours de fête

10% de rabais

10 cadeaux

10 produits maison à l'honneur

Chère Clientèle,

Votre fromagerie fête son **10**ème anniversaire et a décidé de vous gâter pendant **10** jours !

Rabais de 10% du 1er au 10 mai 2018 sur nos 10 produits "maison"

Gruyère AOP, Vacherin AOP, Sérac, Crème double, Campagnard nature, Campagnard lardons, Fondue moitiémoitié, Fondue Vacherin, Yogourts et Beurre.

Tous les jours, du 1^{er} au 10 mai 2018, venez tenter votre chance Un panier cadeau sera offert au 10^{ème} client de la journée.

Au plaisir de vous servir!

Famille Philippe & Caroline Favre-Jaquet et son personnel





Informations sur les plantations, haies et clôtures

Le Conseil communal attire votre attention sur la réglementation en vigueur, fixée dans la loi cantonale d'application du code civil (LACC) :

Distances entre voisins

La LACC fixe les règles utiles en droit du voisinage. Ainsi, les distances suivantes aux limites doivent être respectées, à défaut de dérogation convenue entre voisins :

1 Plantations et arbres

A moins de 10 mètres de la limite, une plantation ne peut avoir une hauteur supérieure au double de sa distance à la limite du fonds voisin (par exemple, un arbre situé à 4 mètres de la limite ne saurait avoir une hauteur supérieure à 8 mètres), à moins qu'elle ne date de plus de 20 ans.

2. Haies vives

Les haies vives doivent être plantées à une distance minimale de **60 centimètres** de la ligne séparative du fonds voisin et, à une telle distance, elles ne peuvent excéder une hauteur de **1,20 mètre**. Elles doivent en principe être taillées tous les deux ans.

3. Clôtures

Les clôtures peuvent être établies dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder **1,20 mètre** de hauteur. Pour une hauteur supérieure, elles doivent être reculées d'autant par rapport à la limite du fonds voisin.

4. Distances aux routes

La Loi cantoanle sur les routes impose les règles de principe concernant les plantations et arbres, qui doivent respecter une distance de 5 mètres du bord de la chaussée. De même les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 mètre du bord de la chaussée. Elles doivent être taillées chaque année, il en va de la sécurité des usagers et des enfants!

Nous remercions les propriétaires concernés de prendre bonne note de ces dispositions.

Comment se déplacer durant l'interruption Lausanne – Puidoux-Chexbres ?

Durant l'été 2018, des travaux de réfection seront menés sur la ligne ferroviaire entre Lausanne et Puidoux-Chexbres. Ils sont nécessaires pour assurer sécurité et ponctualité aux voyageurs.

Afin de réduire la durée totale de ces travaux et l'impact sur les voyageurs, la circulation sera totalement interrompue sur cette ligne durant les vacances scolaires, du samedi 7 juillet au dimanche 26 août 2018. Durant cette période, une alternative de transport sera proposée à tous les clients. Ainsi, les clients de Fribourg à destination de Lausanne/Genève et inversement utiliseront des navettes ferroviaires via Vevey où des correspondances pour le Valais seront proposées.

Les trains du trafic régional seront remplacés par un service de bus sur le tronçon Lausanne – Palézieux (S4, S5, S9) ainsi qu'entre Puidoux-Chexbres et Vevey (S7).

D'une manière générale, il faudra compter avec un allongement du temps de parcours d'environ 25 minutes. Chaque relation peut être étudiée séparément en consultant l'horaire en ligne sur www.cff.ch . Une page spéciale www.cff.ch/puidoux regroupant toutes les informations sur cette interruption est également à votre disposition.



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 - info@liquecancer-fr.ch - www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 - info@diabetefribourg.ch - www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 - info@liguepulmonaire-fr.ch - www.liguepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 - depistage@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

 Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 - voltigo@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 - info@liguessante-fr.ch - www.liguessante-fr.ch



Premier mai 2018

La Société de Jeunesse sillonnera la commune pour célébrer le retour du printemps et l'arrivée du mois de mai.

Nos chansons résonneront à vos portes les :

- -mercredi 25 avril de 18h30 à 22h (centre village)
- jeudi 26 avril de 18h30 à 22h (centre village)
- vendredi 27 avril de 18h30 à 23h (centre village extr.)
- -samedi 28 avril de 13h à 23h (centre village extrémités)

Merci d'avance pour votre accueil et à bientôt





Un peu d'histoire ...

La tradition remonte au Moyen Age. Chaque année en mai, de joyeux cortèges d'enfants allaient de maison en maison quêter en chantant le retour du printemps, pour quelques sous, quelques œufs et parfois de la farine et du beurre qui servaient à confectionner des beignets ou des croûtes dorées. Ce temps de réjouissance marquait aussi le début des travaux agraires et champêtres.

De nos jours, les sociétés de jeunesse perpétuent cette coutume dans l'esprit d'autrefois, même si ce sont les sugus, carambars et branches de chocolat qui accompagnent désormais la monnaie destinée à récompenser les chanteurs.

Mais ce qui compte, c'est que le plaisir de chanter reste le même !

Rendez-vous est également donné cet été pour les traditionnelles Sherwoodiennes!

Fête du 1er août 2018 au terrain de foot à Vaulruz :

> 27 juillet - 28 juillet et 31 juillet - 1er août



- ✓ Bar:
- ✓ Petite restauration, soupe de chalet « maison » ;
- ✓ Le mercredi 1^{er} août, jeux pour les enfants dès 15h00;
- ✓ Grand feu d'artifice.

Société de Jeunesse Vaulruz